

## Communiqué de presse

Toulouse, le 24 novembre 2023

L'État en Occitanie met en lumière la plateforme de signalement des violences sexistes et sexuelles à l'occasion du 25 novembre

L'action contre les violences faites aux femmes constitue le premier pilier de l'égalité entre les femmes et les hommes, déclarée Grande Cause du quinquennat, et qui nécessite l'engagement de toute la société. L'État en Occitanie, sous le pilotage de la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité, et en lien avec la Gendarmerie nationale Occitanie et la Police nationale, lance une action de communication afin de mieux faire connaître la plateforme de signalement des violences sexistes et sexuelles du ministère de l'Intérieur.

Face à la persistance des violences sexistes et sexuelles dont les femmes continuent d'être encore aujourd'hui trop massivement victimes, l'État est résolument engagé.

À l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte pour l'élimination des violences faites à l'égard des femmes, l'État en Occitanie, la Gendarmerie nationale en Occitanie et la Police nationale déploient une affiche autocollante, sur l'ensemble de la région Occitanie, qui permet d'effectuer un signalement rapide d'une violence sexuelle ou sexiste à l'aide d'un QR code renvoyant directement à la plateforme.

La diffusion de l'affiche, au plus près des citoyens (lieux de passage, commerces, accueil de bâtiments administratifs...), est gérée par les forces de l'ordre grâce à leur important maillage territorial.

Pour rappel, ce portail en ligne, accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, permet à une victime ou un témoin de signaler un fait de violence conjugale, sexiste ou sexuelle en entrant en communication avec un policier ou un gendarme spécialement formé via une messagerie instantanée.

Plus de détails sur la plateforme ici.

## Zoom sur l'action continue de l'État contre les violences sexistes et sexuelles

Suite à la mise en place du Grenelle des violences conjugales en 2019, de nombreuses mesures concrètes ont été mises en place: l'extension des horaires du 3919, le renforcement des ordonnances de protection et des téléphones grave danger, la mise en place des centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA), le déploiement des bracelets anti-rapprochement, le renforcement de la verbalisation de l'outrage sexiste, la progression du nombre de places d'hébergement pour les victimes, la formation des forces de l'ordre, la mise en place du recueil de preuves sans dépôt de plainte, le déploiement des Maisons de Protection des Familles etc.

Depuis, l'État poursuit et renforce son action pour mieux prévenir et lutter contre les violences. En ce sens, <u>le plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes « Toutes et tous égaux »</u>, lancé par la Première ministre le 8 mars 2023, impulse la mise en place de nouvelles actions pour toujours mieux protéger les femmes victimes de violences : déploiement de dispositifs « d'aller-vers » pour se rendre au plus près des femmes isolées, développement des « Maisons des femmes », amélioration des outils de télé protection judiciaire, augmentation du nombre de places d'urgence pour les femmes victimes de violences conjugales, etc.

## **CONTACT PRESSE**

Delphine AMILHAU Margot SCHERER
Tél: 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

service-presse@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

Retrouvez-nous sur Twitter et Facebook